

1516 (4 JUILLET).

Ordonnance de réouverture de l'atelier
de Bourges.

(A. N. Reg. Z, 1^{er}, 62, fol. 165 v^o et 166 v^o
et Z, 1^{er}, 61, fol. 50 v^o à 51 v^o.)

La vérification de ^{à l'origine} cette ordonnance est
faite à la chambre des monn^{es} le 27 juillet
1518.

(A. N. Reg. Z, 1^{er}, 62, fol. 168 r^o et v^o.)